

Ogy-Montoy-Flanville

Bulletin Municipal

www.ogy-montoy-flanville.fr
mairie.omf@orange.fr

Rédactrice Aline Gulino

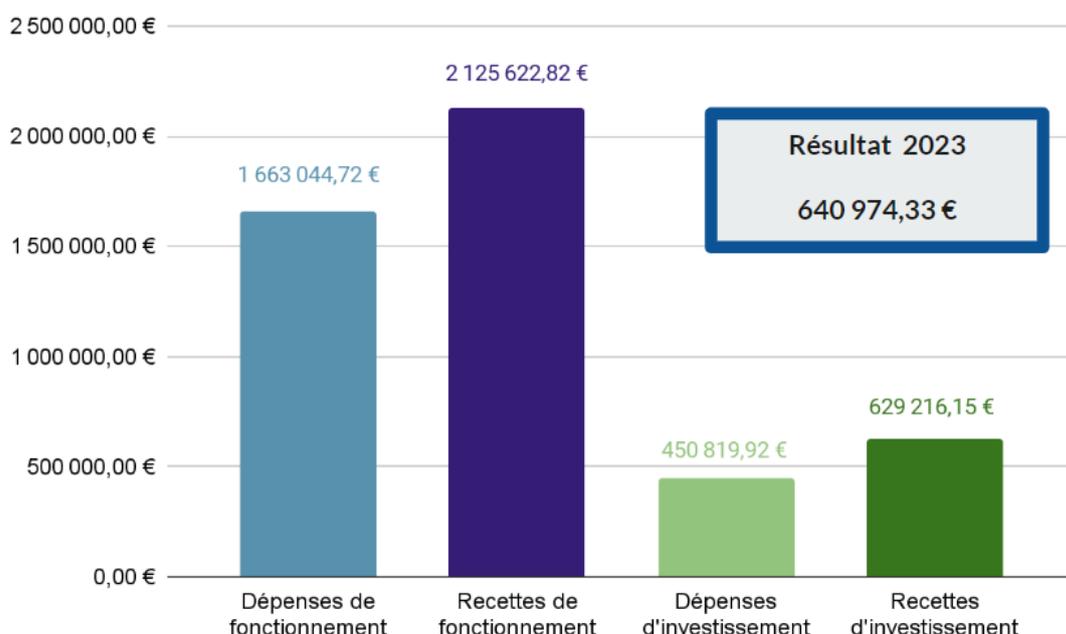
N° 22 - Mai 2024 "Spécial Budget"

Dans ce bulletin spécial, figurent les résultats budgétaires 2023, les grandes orientations budgétaires votées par les élus de Ogy-Montoy-Flanville pour 2024, mais également les chiffres clés pour permettre de mieux comprendre comment est gérée la commune.

RESULTAT BUDGETAIRE 2023

Le conseil municipal a adopté les comptes de gestion et comptes administratifs. Ils retracent toutes les recettes et dépenses engagées en 2023. Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), les comptes administratifs et de gestion font ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section (section de fonctionnement et section d'investissement).

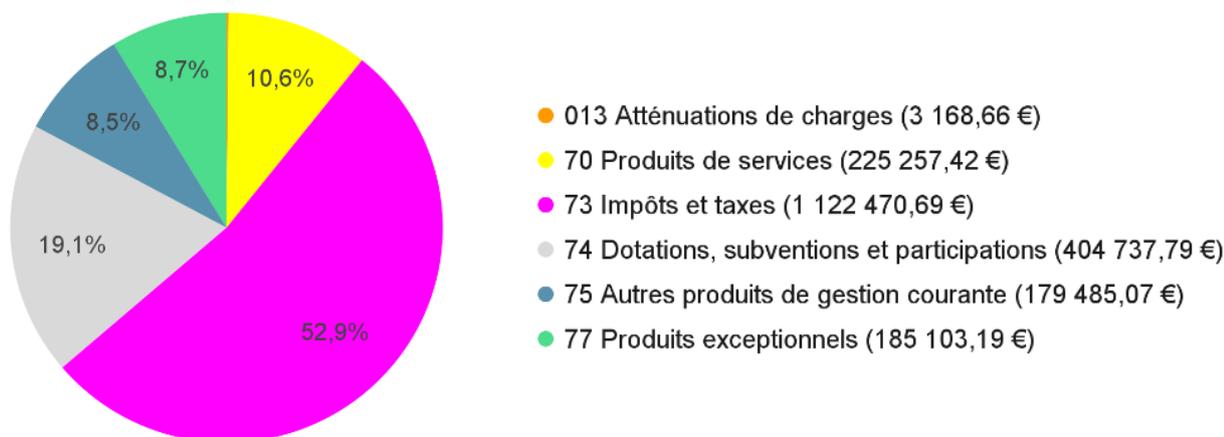
En 2023, la commune a réalisé un excédent de 640 974 € avec des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 663 044 €, des recettes de fonctionnement de 2 125 622 €. Concernant les dépenses d'investissement, elles sont de 450 819 € pour des recettes de 629 216 €.



Le résultat de clôture 2023 du budget principal est de 817 436 €. Ce résultat reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats des années précédentes. Ce résultat sera repris dans le budget primitif 2024 et va permettre à la commune de réaliser des investissements.

Une évolution de + 24 % des recettes de fonctionnement par rapport à 2022

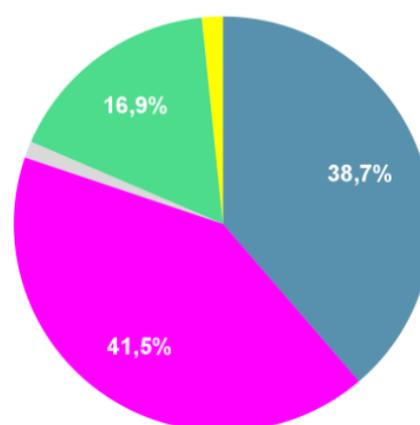
Recettes réelles de fonctionnement : 2 120 220,82 €



- Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 24 % par rapport à 2022. Cette augmentation est notamment due à la vente de biens appartenant à la commune (1 logement et 1 local professionnel).
- Les recettes fiscales représentent 52 % des recettes totales de fonctionnement en 2023.
- La dotation globale de fonctionnement, qui représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales, est en baisse de 4 % par rapport à 2020, malgré une augmentation de la population.
- La commune crée ses propres ressources en gérant un patrimoine de 7 logements, 11 locaux professionnels et 2 salles communales. Les produits de gestion courante, correspondants aux loyers, aux charges des logements et locaux communaux, représentent 8,5 % des recettes réelles de fonctionnement et sont en évolution de + 20% en moyenne ces 4 dernières années.

Une évolution de + 5 % des charges de fonctionnement par rapport à 2022

- Les charges à caractère général représentent 38 % des dépenses réelles de fonctionnement. Dépenses réelles de fonctionnement : 1 460 438,15 €



- Elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et petits matériels, l'entretien des bâtiments et voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies et les animations.
- Les charges de personnel représentent 41 % des charges de fonctionnement. Elles ont diminué de 11% par rapport à 2022.
- Les autres charges de gestion courante représentent 17 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit principalement des indemnités versées aux élus, des subventions versées aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale pour le fonctionnement du périscolaire et des accueils de loisirs.

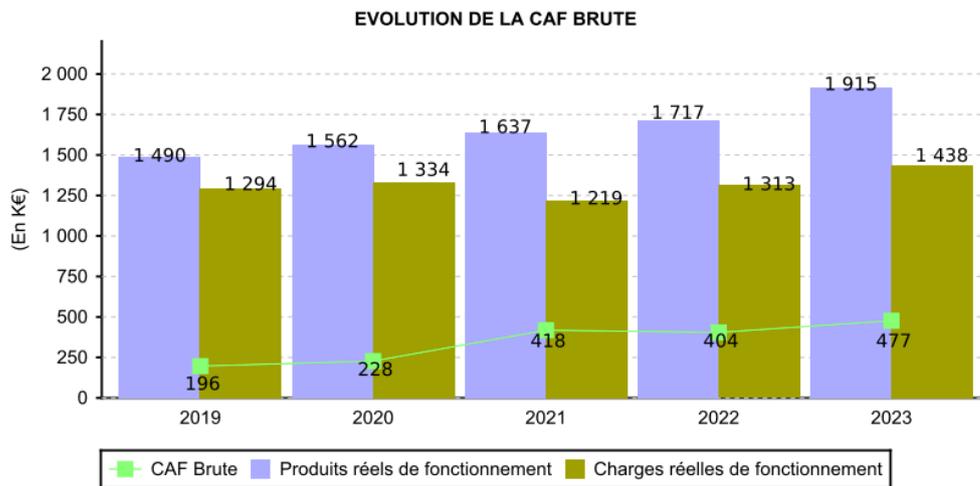
- 011 Charges à caractère général (565 349,10 €)
- 012 Charges de personnel (605 800,78 €)
- 014 Atténuations des produits (18 985 €)
- 65 Autres charges de gestion courante (246 618,34€)
- 66 Charges financières (23 684,93 €)

Les recettes d'investissement 2023 :

La commune finance ses investissements grâce à 4 recettes principales. Il s'agit de la capacité d'autofinancement, de dotations et subventions, de recettes fiscales et du produit de l'emprunt.

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement. En 2023, la CAF brute est de 477 k€. **Ces 5 dernières années, la commune a plus que doublé sa capacité d'autofinancement.**



Les dotations et subventions

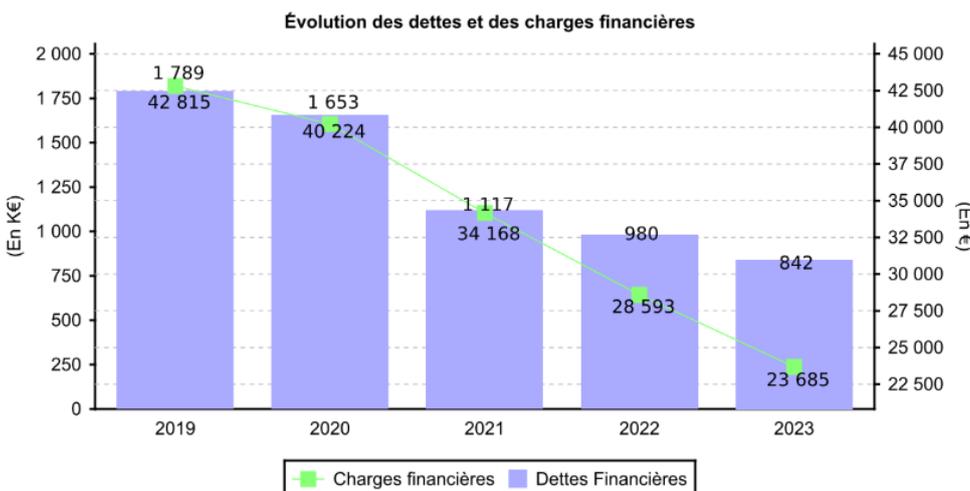
Lorsque la commune réalise une dépense d'investissement, elle doit payer la TVA. Celle-ci est reversée par l'Etat à la commune par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). **En 2023, la commune a perçu 33 709 € de FCTVA.**

Les recettes fiscales

La commune a perçu **135 338 € de taxe locale d'aménagement (TLE)**. Cette taxe est perçue par la commune lors de la réalisation de travaux de constructions ou d'agrandissements de bâtiments.

L'emprunt

La section de fonctionnement ne peut être financée par l'emprunt. Cela évite que les dépenses de fonctionnement n'augmentent de manière excessive. En revanche, l'emprunt est autorisé en section d'investissement car les dépenses ont pour but d'enrichir la commune.



En 2023, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

Ces 5 dernières années, la dette a été divisée par deux.

Les dépenses d'investissement 2023 :

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels, de mobiliers, études, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, ...

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les principaux investissements 2023



Etanchéité et isolation thermique de la maison médicale



Terrain multisport



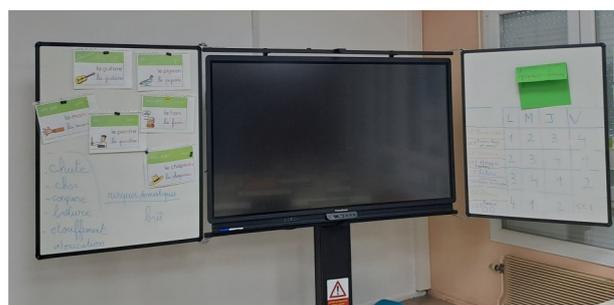
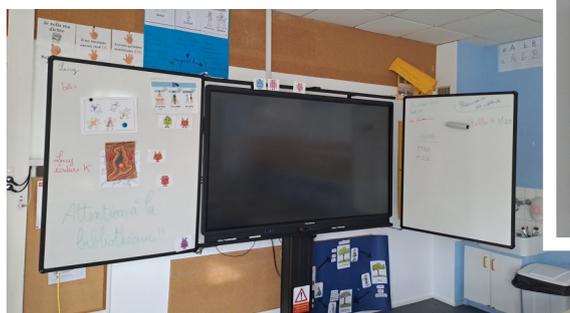
Vidéoprotection



Achats de matériels techniques



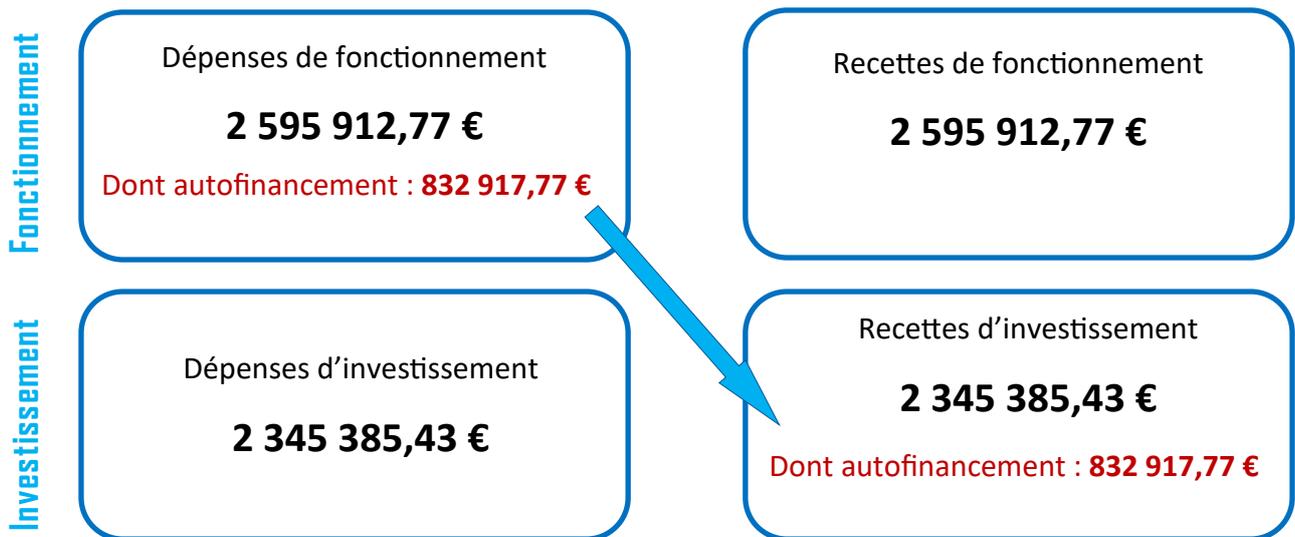
*Rénovation des toilettes
de l'école primaire*



Tableaux numériques pour l'école

BUDGET 2024

Le budget principal de la commune s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 4 941 298,20 €.



Le budget a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune
- Utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements et de recourir à l'emprunt pour les investissements lourds
- Mobiliser des subventions chaque fois que cela est possible.

Les recettes de fonctionnement 2024

• 70	Produits de services, du domaine,...	256 250,00 €
• 73	Impôts et taxes	1 100 197,44 €
• 74	Dotations, subventions et participations	348 319,00 €
• 75	Autres produits de gestion courante	142 900,00 €
• 77	Produits exceptionnels	3 000,00 €
• 002	Résultat de fonctionnement reporté	737 246,33 €

Pas d'augmentation des taux de fiscalité en 2024

Au regard de la bonne santé financière de la commune, les élus ont décidé **de ne pas augmenter le taux d'imposition** des trois taxes directes locales pour limiter la pression fiscale.

	Taux 2024	Bases d'imposition 2024	Produits attendus 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	29,47	2 494 000	734 982
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	55,47	53 600	29 732
Taxe d'habitation (TH)	18,61	43 100	8 021
TOTAL			772 735

Les dépenses de fonctionnement 2024

• 011	Charges à caractère général	632 672,34 €
• 012	Charges de personnel	752 900,00 €
• 014	Atténuations de produits	18 985,00 €
• 65	Autres charges de gestion courante	289 394,09 €
• 66	Charges financières	50 000,00 €
• 67	Charges exceptionnelles	4 800,00 €
• 68	Dotations aux amortissements et provisions	37,50 €
• 023	Virement à la section de fonctionnement	832 917,27 €
• 042	Opérations d'ordre	14 206,57 €

Ecole : 22 000 €

La commune verse chaque année une subvention à l'école, prend en charge le coût des sorties piscine pour 3 classes et participe au financement des sorties scolaires. A compter de la rentrée 2024, la commune aura en partie à sa charge le coût du transport méridien. La commune souhaite également poursuivre le service du vélo-bus à la rentrée 2024.

Politique jeunesse et périscolaire : 130 000 €

Une subvention est versée tous les ans au CCAS pour le fonctionnement du périscolaire et des accueils de loisirs. En 2023, la commune a versé 81 000 €. La commune poursuit sa politique Ado en prévoyant un budget de 5 000 € pour l'organisation d'un tournoi de foot, des sorties (vélos, Walygator,...). Le service de soutien scolaire en ligne, Prof Express, est également poursuivi.

Politique seniors : 30 000 €

La commune compte 288 seniors de plus de 70 ans. En 2024, la commission seniors a organisé un thé dansant à Ogy. Le lieu de convivialité continue d'accueillir les seniors pour les rendez-vous du jeudi après-midi. Des colis de Noël ont été distribués aux habitants de plus de 70 ans. La commune prend en charge et organise une collation après les obsèques pour les familles endeuillées. Cette année, la commune proposera également une sortie déjeuner et spectacle à Kirrwiller.

Animation et fêtes du village : 25 000 €

Le Comité des Fêtes organise comme chaque année le festival Montoy Du Rire, la fête de l'été, la fête du village, Pâques et Noël des enfants. La commune contribue à hauteur de 25 000 € pour l'organisation de ces évènements.

Personnel

Au 1er janvier 2024, la commune compte 24 agents. Les charges de personnel sont en augmentation par rapport à 2023 pour un budget de 752 900 €, soit 43 % des dépenses réelles de fonctionnement. La commune a recruté une nouvelle secrétaire de mairie et deux animateurs au périscolaire pour renforcer les équipes afin de respecter les taux d'encadrement.

Les dépenses d'investissement 2024

• 16	Emprunts et dettes assimilées	105 073,81 €
• 20	Immobilisations incorporelles	41 500,00 €
• 21	Immobilisations corporelles	915 957,84 €
• 23	Immobilisations en cours	1 170 000,00 €
•	Restes à réaliser	80 189,88 €
•	Solde d'exécution	32 663,90 €

Principaux investissements 2024

Enfouissement des réseaux : 1 000 000 €

- OGY : rues Principale, de Metz, de Pange et impasses (200 habitants et 1 km de réseaux à enfouir)
- SAINT-AGNAN : rue des Marronniers (une trentaine d'habitants et 305 m de réseaux à enfouir)
- PUCHE : rue de Puche (une trentaine d'habitants et 380 m de réseaux à enfouir)



Acquisition de la ferme rue du Château à Montoy

291 000 €



Acquisition d'un terrain au lieu-dit Pâtural

70 000 €



Acquisition du bois au Cugnot

17 000 €



Acquisition du bois à la Chappe

57 000 €



Parcours de santé

25 000 €



Réaménagement des aires de jeux

50 000 €



Aménagement de voirie

50 000 €



Achat d'une balayeuse

35 000 €



Matériel informatique

4 000 €



Matériel de bureau et mobilier

20 000 €



Matériel et outillage technique

33 000 €



Eclairage public LED

60 000 €

Les recettes d'investissement 2024

• 10	Dotations, fonds divers	202 853,78 €
• 13	Subventions d'investissement	38 000,00 €
• 16	Emprunts et dettes assimilées	1 005 073,81 €
• 024	Produits des cessions	252 334,00 €
• 040/041	Opérations d'ordre	14 206,57 €
• 021	Virement de la section de fonctionnement	832 917,27 €

Les recettes d'investissement sont pour la plus grande partie l'épargne nette dégagée du fonctionnement, 832 917 € et le recours à l'emprunt.

Recours à l'emprunt

La commune va contracter un nouvel emprunt pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux à Ogy. Le processus de désendettement des dernières années permet en effet à la commune d'emprunter 1 000 000 € sans dépasser le seuil de prudence qui correspond à 18 mois de charges de fonctionnement.

